

Les conditions de base pour cet objectif n'ont jamais été plus favorables que maintenant. Les dimensions d'importance historique nous auront été ouvertes par l'acte final d'Helsinki et deviennent de plus en plus probantes et manifestes.

La décision fondamentale prise à Helsinki en faveur des droits de l'homme et de l'autodétermination ont été les conditions préalables et le moteur même des forces des réformes qui ont fait intervenir le changement radical dans l'Europe Centrale et de l'Est.

Le processus de la CSCE est maintenant l'instrument le plus important de contrôle et de consolidation de cet élan politique et il continue à être le cadre de cette nouvelle association pour la stabilité que nous recherchons pour l'ensemble de l'Europe.

Le Sommet de la CSCE où les accords de Vienne pourront être signés interviendra cette année encore. Ça c'est quelque chose que l'on reconnaît partout et que l'on accepte partout. Nous devons maintenant bien préparer ce Sommet. Ces préparatifs ne tolèrent aucun délai. Ce Sommet ne peut, et ne devrait pas remplacer, la réunion au sommet de la CSCE prévue pour 1992 mais il tiendra compte de la reconnaissance qu'il est nécessaire d'agir maintenant.

Le Sommet de la CSCE fait face à de grands défis mais nous ouvre également de vastes chances et occasions. La réaffirmation solennelle des principes incorporés dans l'acte final d'Helsinki peut créer une nouvelle confiance. Le Sommet peut donner l'orientation nécessaire aux structures communes pan-européennes et non des moindres dans le domaine de la sécurité. Elle doit rendre visible l'architecture d'un ordre européen pacifique de la Maison commune européenne.

La FCE et les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité doivent être poursuivies dans l'espoir de forger les structures de sécurité en coopération en Europe. Les institutions pan-européennes doivent être prêtes pour permettre la véritable réunion et le rapprochement dans l'Europe dans le cadre de la CSCE.

On peut concevoir des institutions européennes comme institutions de coordination de la coopération économique entre l'Est et l'Ouest, une institution pan-européenne pour la protection des droits de la personne, une agence européenne de l'environnement et des centres européens de gestion des conflits et de vérification.

Le processus de la CSCE doit être perpétué, il doit être approfondi. L'établissement d'un Conseil des affaires étrangères des pays de la CSCE qui se réunirait périodiquement et régulièrement peut contribuer à la stabilité et à la confiance. Nous devrions également examiner les chances qui sont inhérentes à la proposition offerte par le Premier Ministre Mazowiecki, le Ministre de la Pologne pour un conseil européen de coopération.

Nous Européens portons la responsabilité pour le monde. Les